



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Dossier de presse**

**Rentrée 2024/2025**

**12 septembre 2024**

## CONTENU

|   |    |
|---|----|
| 1. Une rentrée scolaire sous le signe d'une nouvelle <i>Life-Screen-Balance</i> ..... | 3  |
| a. Dans l'enseignement fondamental.....   | 3  |
| b. Dans l'enseignement secondaire.....  | 3  |
| c. Dans l'éducation non formelle.....   | 4  |
| d. Pour les parents et les familles.....  | 5  |
| 2. Le plan d'action <i>sécher.digital</i> .....                                       | 6  |
| 3. Les autres priorités politiques de la rentrée.....                                 | 7  |
| a. Préparer l'implémentation du projet <i>ALPHA – zesumme wuessen</i> .....           | 7  |
| b. Améliorer l'inclusion pas à pas.....   | 8  |
| c. Lancement des travaux pour une réforme de la voie de préparation.....              | 10 |
| d. La loi sur la protection de la jeunesse d'ici fin de l'année.....                  | 10 |
| e. Diversification de l'offre de la formation professionnelle.....                    | 10 |
| f. Extension de l'offre des écoles européennes publiques.....                         | 12 |
| g. Nouveau plan d'études dans le fondamental : la préparation avance.....             | 12 |
| 4. Les autres nouveautés de la rentrée.....   | 13 |

## 1. Une rentrée scolaire sous le signe d'une nouvelle *Life-Screen-Balance*

Les écrans sont présents dans quasiment tous les aspects et à tous les moments de notre vie quotidienne. S'ils constituent des fenêtres sur le monde et donnent accès à des mines d'informations ou à de gigantesques parcs d'attractions virtuels, ils peuvent aussi accaparer toute notre attention et nous isoler. La communauté scientifique met en garde qu'une consommation incontrôlée des écrans digitaux peut causer un manque de sommeil, priver le corps d'activité physique et ainsi affecter la concentration et la santé des enfants ou même entraver leur développement et leurs relations sociales. Voilà pourquoi nous devons protéger nos enfants des risques de l'univers digital tout en les préparant à l'avenir digital. Nous devons les rendre forts, capables d'évoluer dans l'univers digital. Ils doivent développer les compétences nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies dans leur vie privée et leur avenir professionnel. Protéger les élèves de la surconsommation digitale en vue d'un équilibre sain entre écrans et vie réelle est une des priorités du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour la rentrée 2024/2025. Les efforts autour d'une *Screen-Life-Balance* portent aussi bien sur l'éducation formelle que non formelle et seront au cœur d'une vaste campagne de sensibilisation en étroite concertation à l'attention des parents.

### a. Dans l'enseignement fondamental

Dans l'enseignement fondamental, le smartphone n'est pas prévu comme outil didactique. L'école s'efforce de se passer de l'usage des écrans lors de l'enseignement du *coding*, mais aussi dans d'autres domaines d'apprentissage.

Les jeunes enfants ne sont pas encore prêts à gérer, seuls, un appareil connecté à l'internet. Sans contrôle, ils peuvent se retrouver face à des contenus inappropriés sur leur smartphone. On note également des phénomènes comme le cyber harcèlement dans l'enseignement fondamental. Les réseaux sociaux ne sont pas adaptés aux enfants. Des photos et des vidéos prises à l'école sont partagées par des mineurs. Enfin, le smartphone risque d'avoir pour effet que les élèves ne jouent plus entre eux lors de la récréation et restent impassibles devant leur téléphone portable.

#### Interdiction des smartphones

Pour ces raisons, une interdiction intégrale des smartphones a été décidée dans l'enseignement fondamental.

Les détails de la mise en œuvre de cette interdiction seront décidés avec les acteurs de l'enseignement fondamental dans les semaines à venir. Avant les vacances de Pâques 2025, une campagne d'information et de sensibilisation sur l'interdiction sera lancée à l'attention des parents. Les restrictions seront mises en place après les vacances de Pâques.

La même démarche s'appliquera aux maisons relais.

### b. Dans l'enseignement secondaire

Au lycée, le smartphone est la cause de distraction la plus importante lors des cours. La règle selon laquelle le smartphone doit être éteint et rangé est traitée différemment dans les lycées. L'usage du smartphone pendant les cours peut avoir des conséquences négatives sur les performances scolaires.

### Séparation physique entre élèves et smartphones pendant les cours

C'est pourquoi il a été décidé d'instaurer une séparation physique entre l'élève et son smartphone pendant les cours. Tous les lycées devront s'en assurer.

En outre, chaque lycée pourra, dans le cadre de son autonomie, décider de limiter davantage l'utilisation du smartphone, notamment pour certaines tranches d'âge, selon des plages horaires ou des zones spécifiques de leur bâtiment.

Une interdiction totale de l'utilisation du smartphone dans l'enceinte du lycée pendant les horaires de cours peut également être décidée par chaque lycée.

Jusqu'après les vacances de Pentecôte, les lycées qui souhaitent introduire de nouvelles règles ou adapter celles existantes pourront les définir dans le cadre d'un processus participatif avec leur communauté scolaire.

### PROTECT : pour lutter contre l'utilisation excessive des médias

Lorsqu'ils entrent au lycée, les jeunes sont dans une phase importante de leur développement personnel. Le développement d'une vie sociale indépendante et la découverte de son identité propre sont des étapes importantes dans le développement d'une personnalité épanouie. C'est précisément à ce moment que le risque d'une utilisation excessive des écrans est le plus grand. Pour cette raison, le projet PROTECT a été lancé.

Ce projet de prévention contre l'utilisation excessive des médias se base sur le développement des compétences et de régulation des émotions en rapport avec l'utilisation personnelle des médias. Pendant la phase pilote, ce projet s'adresse à des élèves de la classe de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire qui utilisent déjà l'internet de manière intensive.

Le projet ne vise pas à empêcher l'utilisation d'internet en tant que telle, mais plutôt l'utilisation excessive et nocive. PROTECT est développé et accompagné par le Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS) en collaboration avec le *Zenter fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht* (ZEV). Le projet pilote démarrera au cours de cette année scolaire dans trois lycées, dont le Lycée Edward Steichen et le Maacher Lycée.

### c. Dans l'éducation non formelle

#### Interdiction des écrans dans les structures d'éducation et d'accueil pour enfants non scolarisés

Les enfants de moins de trois ans s'éveillent principalement à travers les activités sensorielles et l'interaction personnelle avec des adultes ou d'autres enfants. À cet âge-là, les outils digitaux ne participent pas au bon développement cognitif, moteur et social de l'enfant. C'est pourquoi les très jeunes enfants devraient être tenus éloignés des écrans. Ainsi, le ministère interdit l'utilisation d'écrans dans les structures d'éducation et d'accueil pour enfants non scolarisés, un élément qui sera intégré dans les conventions avec les prestataires dès janvier 2025. Par ailleurs, ce point sera inclus dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle.

#### Promotion des « Bëschcrèches »

Faire prendre conscience aux enfants de leur environnement et les inciter à l'activité physique en leur faisant passer une partie de leur journée en pleine nature : c'est le concept des *Bëschcrèches*. Le ministère rendra plus attractive la création de telles structures favorisant le bien-être et le développement des enfants grâce à une augmentation des subventions pour les communes qui

veulent investir dans cette forme d'accueil. En se basant sur les exemples de bonne pratique et en collaboration avec les acteurs déjà en place, un cadre de référence pédagogique sera établi pour aider les gestionnaires à réaliser une *Bëschrèche*. L'initiative *Dobaussen aktiv* du Service national de la jeunesse (SNJ) sera également adaptée et relancée.

#### Création de ludothèques dans les maisons relais

Les jeux de société sont à la fois divertissants et éducatifs : en jouant, les enfants apprennent non seulement à se concentrer, à faire preuve de patience et de responsabilité, à penser logiquement et à planifier des stratégies, mais ils comprennent aussi les conséquences de leurs décisions et se rendent compte de problèmes moraux. En même temps, ils apprennent à apprécier, à respecter les règles et à accepter les résultats ainsi que de nombreuses autres aptitudes et compétences.

Les jeux de société ont toujours joué un rôle important dans le quotidien des enfants et ils devraient continuer de le faire. Pour cette raison, la possibilité de créer leur propre ludothèque sera inscrite dans les conventions avec les structures d'éducation et d'accueil. Il s'agira d'espaces où les enfants pourront emprunter des jeux, des équipements ou d'autres matériels pour des activités de loisirs, comme dans une bibliothèque scolaire. Le ministère lancera un appel de projets à l'attention des structures d'éducation et d'accueil.

#### d. Pour les parents et les familles

Fin septembre sera lancée une grande campagne de sensibilisation intitulée « Screen-Life-Balance ». Elle s'adressera principalement aux parents et leur fournira des recommandations sur l'utilisation des écrans par les enfants et les jeunes ainsi qu'une proposition d'activités analogiques. La campagne sera présentée lors d'une conférence de presse le 30 septembre et sera déployée tant dans l'espace public qu'en ligne.

#### *Sensibilisation et soutien des parents par le Eltereforum et BEE SECURE*

Écrans et outils digitaux font aujourd'hui partie intégrante du contexte familial. Il est important de soutenir les enfants et les jeunes dans une utilisation raisonnable et sûre de ces instruments. Les parents jouent évidemment le rôle majeur dans l'accomplissement de cette mission. Pour les conseiller et les soutenir, le *Eltereforum* a développé avec BEE SECURE un paquet de mesures de sensibilisation.

- Un *Elterebrëif* avec des recommandations pour une utilisation raisonnable des écrans par les enfants et les jeunes

Cette « lettre aux parents » sera distribuée à la rentrée à tous les élèves de l'enseignement fondamental.

- Des ateliers pour sensibiliser les parents aux possibilités de contrôle parental sur les appareils connectés

Les contenus non adaptés à leur âge peuvent perturber les enfants. C'est pourquoi le ministère souhaite non seulement sensibiliser les parents au contrôle parental des contenus, mais aussi leur prêter main forte dans la mise en place des solutions techniques pour les aider à mieux protéger leurs enfants, à filtrer les contenus inappropriés, à gérer le temps d'écran et à encourager des habitudes digitales responsables. L'initiative BEE SECURE sera le point d'information, de conseil et de soutien pratique pour le contrôle parental digitale.

- Bouger, jouer, lire : une boîte à outils pour des activités en famille

Le *Eltedeforum* développera une boîte à outils avec des livres, des jeux de société, des idées de promotion de l'activité physique et un recueil d'inspiration pour des activités en famille. Cette boîte est destinée aux enfants âgés de 1 à 3 ans et à leurs parents et proposera des alternatives aux écrans.

- Une conférence grand-public sur l'utilisation des écrans

Le 7 novembre 2024, le psychiatre et docteur en psychologie français Serge Tisseron sera l'invité d'une conférence grand public organisée par le ministère. Auteur de nombreuses recherches et publications sur l'impact que les écrans ont sur les enfants et les jeunes, l'expert français a également lancé l'initiative « 3-6-9-12 – *Apprivoiser les écrans et grandir* », qu'il continue de développer.

## 2. Le plan d'action *sécher.digital*

La *Screen-Life-Balance*, avec les recommandations pour les parents et les mesures prévues dans les structures éducatives, est un élément du plan d'action *sécher.digital* qui sera développé dans les mois et les années à venir par le ministère.

Une chose est certaine : l'avenir sera digital – dans l'éducation, le monde professionnel ou encore dans notre vie sociale. La question n'est pas si, mais comment nous préparons nos enfants et nos jeunes à leur avenir digital. C'est pourquoi il est déterminant de les rendre forts et de les aider à développer les compétences digitales nécessaires pour cet avenir.

En même temps, il est important d'offrir à nos enfants et à nos jeunes un espace protégé dans lequel ils peuvent évoluer sans danger et s'y sentir sûrs. Il ne s'agit pas seulement de leur fournir l'accès aux technologies digitales, mais aussi de leur apprendre comment utiliser ces technologies de manière responsable.

*sécher.digital* traduit donc l'équilibre entre le progrès et la sécurité.

Les quatre piliers du plan d'action sont les suivants :

### *Pilier 1 : une Screen-Life Balance saine pour nos enfants*

Ce pilier comporte une série de recommandations pour le temps d'écran, mais aussi pour une navigation sûre dans le monde digital pour un équilibre sain entre écrans et vie réelle. Il proposera également une offre d'activités analogiques. Voir chapitre 1.

### *Pilier 2 : l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle à l'école*

Le MENJE identifiera le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) pour le système scolaire dans l'optique principale suivante : mettre en œuvre les technologies IA pour délester enseignants et personnels d'école et leur permettre ainsi de consacrer davantage de temps au travail avec les élèves. L'IA servira par ailleurs à l'amélioration des processus d'enseignement et d'apprentissage en les adaptant mieux aux besoins de chaque élève. Dans le cadre de la stratégie *sécher.digital*, le cadre juridique et éthique dans lequel l'IA pourra évoluer à l'école sera déterminé. Ce processus sera accompagné par une surveillance constante et une évaluation de l'usage de l'IA, mais aussi par le dialogue permanent avec les prestataires d'applications dans ce domaine.

### Pilier 3 : le renforcement des compétences digitales à l'école

Le MENJE poursuivra sur la lancée de ces dernières années afin de permettre aux élèves d'acquérir les compétences digitales nécessaires pour une utilisation avertie et sûre des outils digitaux ainsi que pour la réalisation du potentiel des applications digitales et de leur emploi. L'introduction du *coding* à l'école fondamentale, du cours *Digital Sciences* dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire ou encore la diversification de l'offre scolaire par des sections axées sur les nouvelles technologies ainsi que l'intégration des médias digitaux dans les programmes scolaires constituent les fondements pour de nouveaux projets de promotion des compétences digitales.

### Pilier 4 : la simplification administrative dans le domaine de l'éducation

Le MENJE utilisera le potentiel intégral des solutions digitales pour simplifier les travaux administratifs, mais aussi les démarches des acteurs de l'éducation. Lancé en 2023, la plateforme eduGuichet sera continuellement développée, alors que d'autres solutions informatiques pour l'éducation seront mises en œuvre selon les besoins.

## 3. Les autres priorités politiques de la rentrée

### a. Préparer l'implémentation du projet *ALPHA – zesumme wuessen*

Le choix d'une alphabétisation en allemand ou en français offre également dans le système scolaire traditionnel une nouvelle flexibilité et de meilleures chances d'avenir dès le début du parcours scolaire.

Le projet *ALPHA – zesumme wuessen* atteint désormais le cycle 3. En effet, 29 élèves de l'école Nelly Stein à Schifflange entrent à présent au cycle 3.1. Tandis que les élèves alphabétisés en allemand commenceront à apprendre le français écrit, leurs camarades alphabétisés en français débiteront l'apprentissage de l'allemand écrit.

À la rentrée 2024/2025 les quatre écoles pilotes (Schoul Uewerkuer, Differdange ; Schoul Deich, Dudelage ; Fielser Schoul, Larochette et Nelly Stein Schoul, Schifflange) accueillent 136 élèves participant au projet pilote au cycle 1 (préparation) et 220 élèves au cycle 2.

Les enseignants des écoles pilotes se retrouveront le 14 novembre 2024 pour la journée d'échange « zesumme wuessen ». Le 19 novembre, un événement sur le projet pilote sera organisé à l'attention des présidents des comités d'école et des coordinateurs de cycle de toutes les écoles.

Tandis que de nouveaux matériels didactiques sont développés, comme par exemple des manuels pour l'alphabétisation en français et en allemand, d'autres matériels se trouvent en phase de traduction.

En ce qui concerne la formation continue pour les enseignants, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) propose un parcours de formation spécifique pour le projet pilote. Il s'agit d'un parcours en étapes visant à approfondir le sujet de l'alphabétisation sur une plus longue durée. Cependant, les enseignants intéressés peuvent également s'inscrire à des formations ou à des hospitalisations spécifiques sans participer au parcours.

Le projet est avisé par le Conseil scientifique et suivi par le *Luxembourg Centre for Educational Testing* et l'Université du Luxembourg, qui organise aussi des groupes de focalisation avec les parents des élèves participant au projet *ALPHA – zesumme wuessen*. Une analyse préliminaire du projet avec des

constats positifs a été présentée en juin 2024. Les premières conclusions sont attendues pour l'année scolaire 2025/2026, lorsque les quatre groupes d'élèves du projet pilote en cours auront atteint le cycle 3.1.

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique, une généralisation de l'alphabetisation parallèle allemand/français au niveau national pourra se faire au plus tôt à partir de la rentrée 2026/2027.

## b. Améliorer l'inclusion pas à pas

Ces dernières années, sur base d'une vaste évaluation, des investissements importants ont été réalisés au profit du dispositif de soutien aux enfants et aux jeunes à besoins spécifiques. Le ministère continue à renforcer l'inclusion.

### Décentralisation des centres de compétences : plus proches des familles

Pour la rentrée 2024/2025, le Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA), situé à Leudelage, ouvrira neuf nouvelles classes, réparties sur le nord, l'est et le sud du pays. Une classe sera ouverte à Echternach, deux classes à Differdange, une classe à Esch-sur-Alzette, trois classes à Mondercange, une classe à Mersch et une classe à Remerschen.

En 2025, le Centre pour le développement intellectuel (CDI) inaugurera une *Wohnschule* à Mondercange pour 12 élèves. Une autre *Wohnschule* ouvrira ses portes à Echternach dans le courant de l'année 2025. L'objectif de la *Wohnschule* est de préparer les jeunes et les jeunes adultes à besoins spécifiques à une vie aussi autonome que possible, en pratiquant les activités de la vie quotidienne dans des situations au plus proche de la réalité.

Pour la rentrée 2025/2026, le Centre pour le développement moteur (CDM) ouvrira une annexe à Roodt-sur-Syre pour accueillir 21 élèves.

### Introduction des A-EBS dans l'enseignement fondamental

Pour soutenir les écoles dans l'encadrement des élèves à besoins spécifiques et permettre une plus grande réactivité, la fonction d'assistant pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) est introduite au niveau de l'enseignement fondamental. Le recrutement de 50 premiers agents pour cette année scolaire est en cours. Ils sont affectés aux directions régionales de l'enseignement fondamental.

Les A-EBS sont recrutés au niveau du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Ils assistent les instituteurs spécialisés pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) dans leurs activités quotidiennes, aident les élèves concernés dans leur hygiène personnelle, lors de la prise de collation et lors de l'habillage et du déshabillage, favorisent la participation des élèves concernés aux activités prévues dans tous les lieux de la vie scolaire et prêtent main forte au personnel enseignant lors de l'accueil et de la surveillance des élèves concernés.

### Des ressources supplémentaires pour les ESEB dans l'enseignement secondaire

Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) dans l'enseignement secondaire seront renforcées en cette rentrée 2024/2025 par 30 postes équivalents temps-plein afin de permettre à l'ensemble des lycées de disposer d'une ESEB d'ici la fin de cette année scolaire. La visibilité des ESEB au sein des établissements se renforce par leur présence et leur disponibilité lors des conseils de classe, des soirées parents-enseignants, des journées portes ouvertes, des conseils de discipline, si besoin, et lors de sessions d'informations thématiques organisées au sein du lycée.



Les ESEB jouent aussi un rôle important dans la sensibilisation des communautés scolaires aux thématiques liées à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Le travail multidisciplinaire interne entre les ESEB, le Service psychosocial et d'accompagnement scolaires (SePAS) et les services socio-éducatifs ainsi que les internats se trouve structuré de manière à ce que chacun des intervenants auprès de l'élève contribue à son développement social, émotionnel et académique. L'accent est mis sur le travail multidisciplinaire externe avec les centres de compétences, l'Office national de l'enfance et d'autres entités étatiques ainsi que les organismes agréés œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

#### Un « guichet unique » pour l'éducation inclusive

Alors que de nouvelles solutions digitales ont déjà été mises en place pour rendre plus fluides et efficaces la transmission d'informations sur les élèves à besoins spécifiques, un guichet, à la fois physique et en ligne, verra le jour en 2025 pour faciliter l'accès aux informations sur l'éducation inclusive. Porté par le Service national de l'éducation inclusive (SNEI), ce service simplifiera les démarches administratives et renseignera sur les acteurs liés à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques. Destiné principalement aux parents et aux élèves majeurs, il apportera également un soutien essentiel aux professionnels de l'éducation.

Suite aux enseignements tirés de l'évaluation menée en 2022, ce guichet a pour mission de rendre le système éducatif plus transparent et accessible. Il regroupera les informations clés sur les procédures et les acteurs en un point unique. Sa structure décentralisée permettra aussi de mieux répondre aux besoins des usagers, indépendamment de leur lieu de résidence et même en dehors des horaires de bureau. Ce projet s'inscrit dans les missions d'information et de sensibilisation du SNEI. Il vise à rendre l'éducation inclusive encore plus accessible à tous, en renforçant l'accompagnement des personnes concernées et des acteurs du secteur éducatif.

#### De nouveaux Centres socio-thérapeutiques pour les élèves de l'enseignement fondamental

Les Centres socio-thérapeutiques (CST) ont vu le jour en 2017 et assurent aux élèves de l'enseignement fondamental qui présentent des troubles du développement socio-émotionnel une prise en charge pédagogique individuelle et intensive par des pédagogues, thérapeutes et enseignants. Les demandes pour les CST se multiplient et les enfants restent en moyenne deux ans dans un CST. Pour cette raison, le nombre de ces structures sera augmenté au cours des prochaines années. Un nouveau CST ouvrira à Luxembourg-Ville pour la rentrée 2024/2025 suivi d'un autre sur le territoire de la capitale au cours de l'année scolaire 2024/2025. D'ici le deuxième semestre 2025, un projet de CST supplémentaire se concrétisera au Grand-Duché, portant à dix le nombre de structures. L'ambition est d'inaugurer un nouveau CST par an au cours des années à venir.

#### Élaboration d'un concept pour un premier Centre socio-thérapeutique pour les 12+

L'accord de coalition prévoit que l'offre des Centres socio-thérapeutiques soit étendue aux élèves de l'enseignement secondaire se trouvant dans une situation de souffrance socio-émotionnelle et dont le développement personnel, social et la scolarité sont impactés de manière considérable. Un enseignement différencié et individualisé en fonction de leurs besoins éducatifs spécifiques est mis en place par un organisme scolaire agréé en collaboration étroite avec un gestionnaire social, responsable pour la mise en place d'une prise en charge spécialisée. En étroite collaboration avec les lycées, le ministère et la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS), un groupe de travail est actuellement mis en place pour concevoir un premier CST 12+.

### Extension du réseau des Centres d'insertion socio-professionnelle

Fer de lance de la lutte contre le décrochage scolaire, les Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) offrent un encadrement des jeunes qui se fait au plan scolaire, mais avant tout au plan socio-éducatif afin de renforcer les compétences sociales, émotionnelles et éventuellement professionnelles. Le ministère souhaite implanter davantage de CISP dans différentes régions du pays en collaboration directe avec les lycées régionaux et les gestionnaires du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille. Les CISP assurent le développement de compétences dans des domaines d'apprentissage déterminés en fonction des besoins réels du marché de l'emploi exprimés par les chambres professionnelles. La rentrée 2024/2025 sera marquée par l'ouverture d'une « classe de relance » de 20 places parmi les 40 disponibles au CISP « Jongenheem » à Bertrange pour des élèves de 13 à 16 ans. Il est prévu d'étendre le réseau des CISP dans toutes les régions du pays dans les prochaines années.

#### c. Lancement des travaux pour une réforme de la voie de préparation

La voie de préparation prépare les élèves qui n'ont pas atteint les socles de compétences à la fin de l'enseignement fondamental à intégrer l'enseignement secondaire général et/ou la formation professionnelle. Les élèves peuvent y progresser à leur rythme et prendre le temps nécessaire pour réussir les modules. Ces dernières années, l'hétérogénéité linguistique de la population des élèves dans la voie de préparation a augmenté, de même que la diversité de leurs besoins de soutien.

Face à ces constats, il est nécessaire de repenser la voie de préparation, comme annoncé dans le programme gouvernemental. Les travaux préparatoires seront lancés au cours de l'année scolaire 2024/2025. En amont, le dialogue avec les directions des lycées offrant la voie de préparation a été entamé et une enquête sur les améliorations nécessaires pour mieux accompagner les élèves de la voie de préparation a été entreprise auprès des régents des classes de la voie de préparation. Les résultats de l'enquête, à laquelle la grande majorité des régents a participé, seront présentés après les vacances de la Toussaint. Suite à ces résultats, des groupes de travail se pencheront notamment sur le profil linguistique des élèves, l'apprentissage concret et l'orientation.

#### d. La loi sur la protection de la jeunesse d'ici fin de l'année

Comme prévu dans l'accord de coalition, le texte du projet de loi portant réforme de la protection de la jeunesse sera finalisé fin 2024. La loi marque un jalon important car elle renforce l'aide, le soutien et la protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant tout en la déjudiciarisant. Un droit pénal pour mineurs à partir de 13 ans est introduit en même temps.

#### e. Diversification de l'offre de la formation professionnelle

Chaque élève doit pouvoir accomplir une formation professionnelle indépendamment de son profil linguistique. De concert avec les chambres professionnelles, le ministère vise dès lors à offrir toutes les formations professionnelles de l'artisanat également en français d'ici la rentrée 2027/2028.

En même temps, l'offre de la formation professionnelle en anglais sera étendue. Ensemble avec les chambres professionnelles, une grande campagne de promotion de la formation professionnelle est prévue.

### Le DAP Tatoueur

À la rentrée 2024/2025 est lancée une nouvelle formation qui mène au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Elle s'adresse aux élèves passionnés par le tatouage et l'esthétique. La formation met l'accent sur la pratique avec jusqu'à quatre jours par semaine en entreprise. La formation fournit une base solide en théorie et en pratique tout en encourageant chaque élève à développer sa propre créativité, à affiner son style artistique et à forger son identité unique en tant que tatoueur. Les élèves aborderont aussi les conditions d'hygiène et de salubrité fixées par la loi de 2018 qui règlemente le secteur du tatouage.

### Le DT en administration et commerce fait peau neuve

Le diplôme de technicien (DT) en administration et commerce a été actualisé au cours des deux dernières années et démarre dans sa nouvelle version en cette rentrée 2024/2025. Les nouveautés sont multiples et répondent notamment à des demandes très concrètes des secteurs embauchant ces profils : bonne maîtrise du français et de l'anglais, introduction des mathématiques et de l'informatique dès la classe de 4<sup>e</sup>, disponibilité de toutes les formations en régime concomitant dès la classe de 2<sup>e</sup>.

### Extension des infrastructures et de l'offre du Lycée privé Émile Metz à Differdange

En septembre 2023, le Lycée privé Émile Metz (LPEM) a ouvert une annexe à Differdange offrant les formations anglophones du diplôme de technicien (DT) en informatique, le DAP Mécanicien d'usinage, le DAP Électro-technologies ainsi qu'une classe d'insertion pour jeunes adultes (CLIIJA). Cette rentrée sera marquée par l'ouverture d'un nouveau bâtiment de 4.600 m<sup>2</sup> sur quatre niveaux à proximité des infrastructures existantes pour une capacité supplémentaire de 200 à 250 élèves. En même temps, le LPEM diversifie son offre scolaire avec une formation de technicien en *Smart Technologies* anglophone et une classe d'accueil anglophone. Sur son site de Dommeldange, le LPEM introduit aussi le *brevet de technicien supérieur (BTS) Industry 4.0*, formation de deux ans ouverte aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires.

### Extension des formations professionnelles en régime linguistique spécifique

L'extension des formations professionnelles en régime linguistique spécifique se poursuit. Ainsi, sur demande de la fédération correspondante, les travaux de traduction débiteront sous peu afin d'offrir le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) Opticien en régime francophone à partir de la rentrée 2025/2026. De même, il a été retenu avec les chambres professionnelles compétentes de poursuivre un objectif commun ambitieux : offrir jusqu'à la rentrée 2027/2028 toutes les formations professionnelles de l'artisanat en régime francophone. L'extension des formations professionnelles en langue véhiculaire anglaise sera également poursuivie. Ainsi, il a été discuté avec les chambres professionnelles compétentes de l'opportunité d'offrir les diplômes de technicien du domaine administratif (administration et commerce, logistique, vente et gestion et E-Commerce) en anglais. La formation du technicien en administration et commerce sera offerte en anglais à partir de la rentrée 2025/2026.

### Skillsbridges : un nouveau concept pour accompagner des adultes vers le reskilling/upskilling

Formations de courte durée, les *Skillsbridges* s'adressent à un public cible diversifié en ce qui concerne le niveau de qualification, le secteur d'activité, les connaissances linguistiques et le statut d'emploi. Trois formations *Skillsbridges* sont déployées dès la rentrée scolaire 2024/2025 : L'intelligence artificielle au service des équipes administratives, Agent d'entretien d'espaces verts et Construction

bas carbone et utilisation de matériaux de construction biosourcés. L'offre connaît déjà un succès notable, la formation sur l'intelligence artificielle affiche déjà complet avant même son démarrage prévu fin septembre.

Une vingtaine d'autres formations s'ajouteront progressivement à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2024/2025. À partir de l'année scolaire 2025/2026, jusqu'à 800 personnes auront l'opportunité de bénéficier des formations *Skillsbridges*.

#### *Adaptation de l'offre de formation professionnelle aux adultes issus de l'immigration*

En ce qui concerne l'offre de formations professionnelles pour les personnes adultes issues de l'immigration, la rentrée 2024/2025 démarre avec deux projets pilotes. Des formations menant au Certificat de capacité professionnelle (CCP) sont mises en place dans les Centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC) afin de permettre aux apprenants âgés de 18 à 25 ans de développer toutes les compétences professionnelles requises pour le diplôme ainsi que les compétences linguistiques nécessaires pour être employable en fin de parcours. Par ailleurs, le développement de formations professionnalisantes de courte durée pour les adultes de plus de 25 ans issus de l'immigration, en coopération avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), permettront aux personnes intéressées de développer des compétences professionnelles partielles tout en atteignant un niveau linguistique suffisant pour pouvoir évoluer en entreprise. Il s'agira pour ces deux projets pilotes d'une année test.

#### *Promotion de la formation professionnelle : une campagne commune*

La promotion et la valorisation de la formation professionnelle sont des objectifs que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse poursuit de concert avec les lycées et de nombreux acteurs du système éducatif, les chambres professionnelles et de nombreuses associations. Les partenaires collaborent actuellement sur l'élaboration d'une campagne d'une grande ampleur pour la promotion de la formation professionnelle. Prévue dans le programme gouvernemental, elle devra démarrer au printemps 2025.

#### **f. Extension de l'offre des écoles européennes publiques**

En réponse à l'hétérogénéité linguistique croissante de la population et l'affluence d'élèves originaires d'autres pays rejoignant l'école publique luxembourgeoise, six écoles publiques européennes ont été ouvertes depuis 2016. La demande augmente sensiblement. Face à cette croissance, trois nouveaux établissements publics européens seront implantés d'ici 2028 dans les agglomérations d'Esch-sur-Alzette, de Dudelange et dans la grande région de la ville de Luxembourg.

Les écoles européennes publiques disposent entretemps d'une vaste expérience notamment dans l'organisation de l'offre scolaire pour une population hétérogène et la flexibilité de l'enseignement linguistique, une expérience dont profiteront aussi les écoles publiques suivent le programme national. Les deux modèles doivent pouvoir apprendre les uns des autres afin d'offrir aux élèves l'enseignement dont ils ont besoin.

#### **g. Nouveau plan d'études dans le fondamental : la préparation avance**

Depuis début 2022, plus de 1 200 acteurs scolaires ont contribué aux réflexions sur un nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental. Ce plan détaillera pour chacun des domaines de développement et d'apprentissage les socles de compétences à atteindre par les élèves à la fin de

chaque cycle d'apprentissage, les compétences à développer, des exemples de performance et des recommandations de contenus ainsi que le nombre annuel de leçons à répartir sur l'ensemble des documents.

La synthèse du vaste processus de consultation sur le nouveau plan d'études a été présenté en automne 2023. La rédaction du document-cadre du nouveau plan d'études, articulé autour de quatre piliers (le bien-être des élèves, la participation, le multilinguisme et la digitalité) est en cours. En 2024/2025, des groupes de travail composés d'enseignants porteront sur la description des contenus, des compétences et des socles. Les premières formations seront organisées pour les enseignants.

L'implémentation du nouveau plan d'études est prévue pour la rentrée scolaire 2026/2027.

## 4. Les autres nouveautés de la rentrée

### Formation de l'éducateur : une offre dans le Sud du pays et bientôt en français

À partir de la rentrée 2024/2025, la formation de l'éducateur dans l'enseignement secondaire général, disponible jusqu'ici au Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) à Mersch, est également offerte dans le Sud du pays, plus précisément au Lycée Bel-Val (LBV). Le LBV démarre avec deux classes de 2<sup>e</sup> qui accueillent 45 élèves. Presque toutes les places dans ces classes sont prises.

La formation est offerte en langue allemande et organisée dans le bâtiment Terres-Rouges, au cœur d'Esch-Belval.

À partir de la rentrée 2025/2026 le Lycée Bel-Val offrira également la formation de l'éducateur en français. Le nombre de places pour la formation de l'éducateur au LTPES sera étendu dans les années à venir.

Les capacités d'accueil de la formation de l'éducateur à l'École nationale pour adultes (ENAD) sont elles aussi étendues dès la rentrée 2024/2025 avec l'offre de formation de l'éducateur en cours d'emploi en allemand sur le site de Belval. L'École nationale pour adultes (ENAD) propose depuis l'année scolaire 2015/2016 la formation de l'éducateur en cours d'emploi à des personnes âgées de 21 ans au moins. La formation s'adresse à des adultes sans qualification professionnelle reconnue pour le métier d'éducateur, mais déjà actifs dans le domaine éducatif ou social. 43 apprenants démarrent leur formation en classe de 2<sup>e</sup> à Belval, où l'ENAD centralise les formations pour adultes dans le domaine d'éducateur. À partir de la rentrée 2025/2026, l'ENAD offrira la formation également en français à Belval.

### La section « Sciences de la santé » désormais à partir de la 4<sup>e</sup>

La section « Sciences de la santé » (GSH) est offerte dès cette rentrée à partir de la classe de 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire général. Jusqu'ici, les élèves ne pouvaient s'inscrire qu'à partir de la classe de 2<sup>e</sup>, après avoir accompli deux années en section des professions de santé et des professions sociales. La section permet une spécialisation en biologie humaine, sciences médicales, pharmacologie ainsi que physique et chimie médicale. Elle prépare par exemple à des formations pour les professions de laborantin, d'assistant technique médical en radiologie, d'ingénieur biomédical hospitalier, de kinésithérapeute, de rééducateur en psychomotricité, d'infirmier, de sage-femme ou de diététicien.

### EduStart : désormais ouvert à tous les lycées

Après une année pilote en 2023/2024 avec la participation de trois lycées (Atert-Lycée Rédange, Lycée Aline Mayrisch et École de Commerce et de Gestion), le projet EduStart s'ouvre désormais à tous les établissements secondaires. Il consiste en la création de EduStart-Up, des entreprises permanentes au sein de chaque lycée. Ces entreprises sont entièrement gérées par les élèves.

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) fournit aux enseignants et directions un soutien pédagogique pour la mise en place et le fonctionnement de ces entreprises scolaires.

L'objectif principal du projet EduStart est de développer des compétences entrepreneuriales chez les élèves, telles que la créativité, l'esprit d'initiative et la résolution de problèmes. En outre, il offre aux jeunes une immersion dans le monde professionnel, en leur permettant de comprendre les mécanismes de fonctionnement d'une entreprise.

### Nouveaux matériels didactiques : MATHI et SciDos

MATHI, une nouvelle méthode dédiée à l'apprentissage des mathématiques, est introduite au cycle 1 à la rentrée 2024/2025 pour les élèves de 3 à 5 ans. 626 titulaires de classe ont déjà commandé le classeur MATHI pour le cycle 1 et 571 la boîte MATHI pour leur classe. Le matériel de la méthode MATHI sera progressivement développé et introduit aux cycles 2 à 4 d'ici la rentrée 2030/2031. En 2024/2025, un total de 50 classes du cycle 2.1 dans 16 écoles participeront à la phase pilote pour le matériel MATHI du cycle 2.1.

Les élèves du cycle 1 pourront aussi bénéficier du matériel SciDos pour apprendre les sciences naturelles dans la nature. Observer et découvrir, mesurer et comparer, classer et nommer : voilà les méthodes de base des sciences naturelles que transmet le matériel SciDos.

### La Konzentrationsbox pour mieux pouvoir se concentrer

À partir de cette rentrée, les classes du fondamental peuvent commander la *Konzentrationsbox* (KONBO). Cet outil, fruit de la collaboration entre le Service national de l'éducation inclusive (SNEI), le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA) et le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), contient une série d'instruments et d'exercices pour renforcer la concentration. La KONBO contient des fidgets que les élèves peuvent utiliser en classe pour mieux se concentrer et se détendre, mais aussi de nombreuses cartes avec des idées d'activités pour mieux se concentrer, se détendre ou bouger.

### Des outils pédagogiques dédiés à l'éducation sexuelle et affective

Pour la rentrée 2024/2025, un nouvel ensemble d'outils pédagogiques dédiés à l'éducation sexuelle et affective pour les enseignants du cycle 4 est disponible. Cette ressource comprend une gamme variée de méthodes et d'illustrations qui permettent au corps enseignant d'aborder les différents aspects de l'éducation sexuelle et affective. L'ensemble est conçu de façon à couvrir un large éventail de thématiques essentielles, comme le corps, les émotions, les limites, la reproduction, la puberté, la sexualité, l'identité et la diversité.

Pour mieux permettre au personnel scolaire dans les lycées d'accompagner des élèves transgenres, le Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS) publiera début 2025 un guide à

l'attention des directions et du personnel enseignant et éducatif et psycho-social. Ce guide fournit un nombre de définitions et de recommandations, mais rappelle aussi le rôle et les obligations des établissements scolaires et des enseignants dans le soutien et l'accompagnement des élèves transgenre.

#### Des délégués à la protection des élèves dans la majorité des lycées

En vertu de la loi du 30 juin 2023, un délégué à la protection des élèves (DPE) est nommé au sein de chaque lycée. À la rentrée 2024/2025, 56 professionnels ont été désignés parmi le personnel du Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) ou le Service socio-éducatif (SSE) et sont en service. Leur mission est avant tout de protéger les élèves contre toute forme de maltraitance et de danger allant à l'encontre de leur bien-être. Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) forme les DPE à la protection et à la gestion de toutes les formes de violences.

#### La Semaine de la démocratie et de la citoyenneté : focus sur la participation des élèves

La troisième édition de la Semaine de la démocratie et de la citoyenneté dans les lycées aura lieu du 21 au 25 octobre 2024, avec notamment une grande conférence à l'attention des enseignants et professionnels éducatifs et psychosociaux le 22 octobre. Pendant cette semaine se dérouleront aussi les élections des comités d'élèves au sein des établissements de l'enseignement secondaire. Du 21 au 25 octobre, environ 40 000 lycéens éliront ainsi les comités d'élèves. Ces élections, qui ont lieu tous les deux ans, représentent pour les élèves un moment d'apprentissage essentiel par l'exercice de la citoyenneté de façon concrète.

Par ailleurs, le ministère organise également pour la première fois une Semaine de la démocratie dans l'enseignement fondamental. À l'image de celle en place dans l'enseignement secondaire, elle permettra de thématiser chaque année en octobre la participation des enfants dans les quatre cycles de l'enseignement fondamental et dans les structures d'éducation et d'accueil. De nombreuses activités dans ce contexte seront proposées sur le site [www.rechtermumkand.lu](http://www.rechtermumkand.lu), dont la [conférence Meng Stëmm – mäin Impakt](#) qui s'adresse au personnel enseignant de l'enseignement fondamental.

#### Renforcer le dialogue : les premières Assises du secteur de la jeunesse

Pour renforcer le dialogue avec les acteurs du secteur de la jeunesse, le Service national de la Jeunesse organisera le 4 décembre 2024 les premières Assises du secteur de la jeunesse. L'objectif de ces Assises est de faire le point sur les offres de services pour les jeunes en vue de l'adaptation et de l'extension éventuelle de ces offres. L'événement rassemblera les acteurs du secteur de la jeunesse (les gestionnaires des maisons des jeunes, les responsables des structures de logement pour jeunes ou encore les services spécialisés pour jeunes), les dirigeants des organisations de soutien à la jeunesse les responsables des services communaux compétents pour les dossiers jeunesse ainsi que les décideurs politiques (membres compétents du collège échevinal et membres des commissions consultatives communales de la jeunesse).

En amont des Assises, pendant la Semaine de la démocratie et de la citoyenneté, le SNJ lancera une enquête auprès des jeunes sur les lieux de rencontre dont ils ont besoin ou qu'ils souhaiteraient voir dans leur commune. Une autre enquête sera menée auprès des responsables communaux.

#### Davantage d'opportunités de qualification des enseignants

L'intérêt pour les formations d'enseignants à l'Université du Luxembourg est important. Le bachelor en Sciences de l'éducation compte 180 candidats pour l'année académique 2024/2025, contre 172 en



2023/2024, tandis que le bachelor en formation pédagogique, introduit en 2023/2024, compte 57 candidats.

Afin de permettre aux enseignants de l'école fondamentale détenteurs d'un bachelor en sciences de l'éducation de se spécialiser dans un domaine précis et d'apporter de nouvelles compétences à l'école, l'Université du Luxembourg, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, propose trois nouvelles formations de niveau master en cours d'emploi à partir de cette rentrée.

Les trois masters apportent des compétences pour répondre à plusieurs défis éducatifs, dont notamment la gestion de populations d'élèves de plus en plus hétérogènes, la prise en compte adéquate des besoins spécifiques et la lutte contre les inégalités dans l'éducation. Le Master en Sciences de l'éducation – Éducation inclusive et accessibilité pédagogique (MScE-I) compte 24 candidats, le Master en Sciences de l'éducation – Gestion et développement des écoles (MScE-G) 17 candidats et le Master en Sciences de l'éducation – Développement de l'enseignement (MScE-D) 24 candidats.

#### *Le grand livre de classe : plonger dans plusieurs siècles d'éducation*

Lancé en septembre 2024, le site [livredeclasse.lu](http://livredeclasse.lu) invitera à découvrir la grande et la petite histoire de l'Éducation nationale au Luxembourg depuis l'an 1600 jusqu'à la pandémie de Covid-19 en 2020. Dans la médiathèque figurent des photos, des brochures, des affiches et même des pages et des couvertures de certains manuels scolaires d'autrefois. Un des points forts du site sont les interviews de six ministres de l'Éducation nationale, qui donnent leur point de vue personnel sur les grandes étapes de l'éducation au Grand-Duché.

#### *Restopolis : Généralisation de Supply4Future, stratégie « 0 déchets » et concept « Actions gluten »*

Après une période test en 2023, cette rentrée verra aussi la généralisation du système *Supply4Future by Restopolis* dans toutes les cantines et cafétérias exploitées par Restopolis. Ce système encourage les producteurs à augmenter la production ainsi que la diversification des produits alimentaires bio locaux en leur facilitant l'accès à la restauration collective dans les écoles secondaires publiques et à l'Université du Luxembourg. Les critères d'attribution favorisent la production d'aliments durables qui préservent l'environnement (bio et circuits courts).

Restopolis, l'administration gouvernementale qui a comme mission d'exploiter la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire et universitaire au Grand-Duché de Luxembourg, bannit dès cette rentrée les emballages à usage unique dans les structures qu'elle exploite. Les seules exceptions sont les barquettes pour les aliments distribués gratuitement dans le cadre du concept « AntiGaspi2Go » ainsi que les emballages pour petits pains sans gluten.

Restopolis met aussi en place un concept « Actions gluten » reposant sur un marquage clair des aliments sans gluten, davantage d'informations et de formations en la matière ainsi que l'introduction d'au moins un plat sans gluten par jour dans toutes les cantines.